

A.V.A.

BULLETIN DES AMIS DU VIEIL ARLES POUR LA PROTECTION DE SON PATRIMOINE HISTORIQUE ET ESTHÉTIQUE

N° 135

Décembre 2007



Portrait du Docteur Félix Rey

Huile sur toile, 64x53 cm

Signé et daté en bas à droite : Vincent/Arles/89 F500

*Ouvrage VAN GOGH et ARLES Exposition du Centenaire p.90 n°41
Ancien Hôpital Van Gogh Arles (4 février. 15 mai 1989)*

SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEIL ARLES

SOMMAIRE

- <i>ÉDITORIAL</i> Par Henri CÉRÉSOLA	page 1
- <i>IN MEMORIAM "Dominique MORRA" dit le Capitaine</i> Le conseil d'administration des AVA	page 2
- <i>HISTOIRE DU TABLEAU DE VAN GOGH</i> <i>Portrait du Docteur Félix REY</i> Par René GARAGNON	page 3
- <i>1707-2007</i> <i>Trois centième anniversaire du Symadrem</i> Par Louis BOREL	page 13
- <i>Francis PELLISSIER</i> <i>Ingénieur général du Génie rural</i> Par Louis BOREL	page 20
- <i>UNE ENFANCE ARLÉSIENNE AU MOULEYRES</i> Par Michèle PASCAL-DEFONTE	page 25
- <i>UN PATRIMOINE POUR DEMAIN:</i> <i>Notre-Dame de la Major et Saint-Julien Saint-Antoine d'Arles</i> Par Philippe Feret	page 28

COTISATIONS:

De janvier à décembre : 25 Euros et 31 Euros pour les abonnements
hors de France. À faire parvenir 20 place du Sauvage
13200 ARLES

ou B.P. 10030 - 13633 Arles Cedex

Secrétariat : Mardi et Jeudi de 14h-18h

Tél/Fax/Répondeur : 04 90 96 62 41

INTERNET : ava.arles@club-internet.fr

SITE INTERNET : www.ava-arles.com

ÉDITORIAL

Cette année 2007 pour Arles a été riche en événements patrimoniaux aussi bien dans la recherche et dans la restauration proprement dite, ainsi l'Hôtel de Ville, les Cryptoportiques, le Théâtre Antique, l'Amphithéâtre, la basilique paléochrétienne de Saint-Césaire, les églises de La Major et de Saint Julien etc., que dans les projets comme le cloître Saint-Trophime, la nouvelle mouture de la mise en place et en conformité du plan de sauvegarde et de mise en valeur élargi du secteur sauvegardé de 1982, les Ateliers PLM, la Léproserie, les bords du Rhône, les Prêcheurs (dossier non présenté) etc.

Nous en reparlerons en temps utile et bravo pour le fond !

La reconnaissance du travail et de l'engagement de la ville d'Arles pour 2006 et 2007 et en particulier de son maire-adjoint au patrimoine, Christian MOURISARD, pour bénéficier du label européen "QUALICITIES" mérite d'être plus que soulignée !

Suite à l'audit très poussé et sans concession de trois jours réalisé sur place avec en sus l'audition des AVA par les enquêteurs, ceci a débouché sur la remise officielle de ce diplôme à la Ville d'Arles le 29 novembre : un très beau résultat !

Concernant la forme, une parenthèse particulière concerne le site du Cirque romain.

Pour ce projet de création sur le site du Musée départemental de l'Arles antique d'un jardin d'inspiration romaine de près d'un million d'euros, notre avis avait été demandé à l'époque. L'inauguration a eu lieu en octobre 2007 sous le nom de HORTUS (www.hortus-arles.eu).

La réalisation, initiée par la Chambre de Commerce et le Conseil général des Bouches-du-Rhône, pour laquelle on ne nous a plus demandé d'y jeter avant et simplement un œil, n'a plus rien à voir avec le projet initial et avec un vrai jardin romain (ce qui a attiré les remarques argumentées et à priori justifiées des puristes).

Elle a le grand mérite de l'originalité du lieu et de garder aussi le site propre du cirque intact mais surtout de débloquent des partenariats et des emplois patrimoniaux sur place tournés vers l'entretien et la protection, ce dont nous félicitons les responsables!

Tout a été dit dans la presse et les magazines locaux ; nous ne nous appesantirons pas plus et bon vent !

Vous découvrirez dans Entre Nous d'autres informations et précisions en attendant de vous rencontrer lors de l'assemblée générale du samedi 15 mars 2008.

Le conseil d'administration des AVA vous présente ce jour ses meilleurs vœux de toute sorte.

Henri Cérésola
Président des AVA

IN MEMORIAM

Dominique MORRA, dit "Le Capitaine"(1915-2007)

Un des derniers vrais mariniers du Rhône nous a tiré sa révérence et a rejoint dans l'éternité les amoureux de notre grand fleuve qui a tant inspiré de vocations, de peintres et de poètes.

Il fallait le voir déployer dans l'église Sainte Anne (ex Musée Lapidaire), en un endroit près du chœur qui lui était réservé de droit, sa panoplie variée et personnelle de bateaux (ratamar, vire-vire, négochin), de petit outillage et de maquettes de ces objets qui faisaient vivre chichement le plus souvent les riverains le long de ce Rhône, sans oublier la symbolique croix impressionnante des mariniers !

Tout était dessiné, réalisé, collé, cloué, animé et colorié par lui-même de façon minutieuse et à l'échelle exacte avec les explications essentielles manuscrites de son écriture ronde.

Il était intarissable sur la vie propre du Rhône, en particulier sur la flore et la faune d'en dessus de l'eau comme sur celle d'en dessous à la manière d'un scientifique mais de façon imagée en plus !

C'était un conteur à sa manière, entremêlant ses souvenirs rapportés car ils étaient tellement nombreux et vivants !

Mais ce qu'il rapportait était toujours rempli d'humain, de simplicité et de réalités incontournables vécues au cours de ces... 85.années passées sur l'eau. Il était logique que ceci ne soit pas oublié !

Il possédait une connaissance parfaite du trajet Lyon à la mer et vice-versa avec ses écluses, ses dangers égrenés par cœur en PK (points kilométriques) et les passages remplis d'embûches et rudes comme celui de la "*table du Roi*" !

Il racontait et décrivait de même des points de vue magiques du trajet du Rhône et ces fameux "*bacs à traïlle*" que la plupart d'entre nous ne connaissons plus et qu'il a emportés avec lui !

Il avait noté tout cela au fil du temps, ce qui a facilité notre travail avec son fils Michel pour réaliser notre numéro spécial BAVA n°102 de mars 1999 (voir biographie) qui a toujours tellement de succès que notre réserve s'épuisera bientôt !

Les yeux émerveillés des enfants et des scolaires, respectueux de ce qu'ils écoutaient et découvraient et... qu'ils n'osaient pas toucher par un respect qui s'imposait de lui-même, représentaient à nos yeux le point d'orgue de ce qu'étaient sa vie et sa passion !

Le conseil d'administration des AVA

HISTOIRE DU TABLEAU DE VAN GOGH « Portrait du Docteur Félix REY

S'il existe bien deux sujets qui ont interpellé les Arlésiens et fait prendre des positions radicales autant que pittoresques , mais avec le cœur de chacun, ce sont bien "La Maison Jaune" dont la problématique de la reconstitution ou non a été exposée dans notre numéro précédent par notre ami et membre fondateur des AVA , René GARAGNON et puis le fameux tableau "Portrait du Docteur Félix REY", qui a longtemps défrayé les chroniques !

René GARAGNON traite cette fois-ci ce deuxième volet avec le recul du temps et avec des données connues seulement par les initiés et qu'il était bon de faire connaître à nos adhérents. Lisons...

Ma mère avait une grande amie qui s'appelait Pauline REY. Pauline, qui était née à Bellegarde en 1897, était la fille de Félix REY (l'interne qui soigna VAN GOGH à l'Hôtel-Dieu d'Arles en 1888-1889) et d'Angélique MICHEL.

Pauline et ma mère avaient à peu près le même âge et avaient été à l'école ensemble. Elles décédèrent la même année en 1989.

Pauline avait épousé Émile MOURARD⁽¹⁾.

Elle venait souvent voir ma mère qui habitait à ce moment-là rue Mireille au Mouleyrès. Un jour – c'était dans les années soixante-dix – on parla au cours de la conversation d'animaux de basse-cour.

C'est alors que Pauline nous raconta l'histoire du tableau de VAN GOGH qui avait servi à boucher le poulailler familial. Je lui demandai la permission de brancher mon petit magnétophone. Elle acquiesça.

Voici donc mot pour mot l'histoire de ce tableau célèbre qui est aujourd'hui au Musée Pouchkine à Moscou.

Rappelons que le 23 décembre 1888, après une violente dispute avec GAUGUIN, VAN GOGH se présenta à la maison de tolérance 1 rue du Bout d'Arles et, ayant demandé Rachel, lui remit le lobe de son oreille. Puis il rentra chez lui et se mit au lit.

Le lendemain matin, sa logeuse, ne le voyant pas sortir, pénétra dans sa chambre et le trouva baignant dans son sang. La police arriva et le fit transporter à l'hôpital. C'est l'interne REY (papa n'était pas encore médecin) qui le reçut et le prit en charge.

Il fallut le mettre dans une chambre à part avec des fenêtres hautes munies de barreaux. Cela ne plaisait guère à mon père qui était bon et miséricordieux (d'ailleurs, VAN GOGH le dit dans toutes les lettres qu'il écrivit à Théo). Mais c'était le règlement.

Au bout de trois jours, Vincent avait retrouvé son calme. Contre l'avis de tous, mon père prit sur lui de le mettre dans la salle commune où il se tint fort bien... car il était désormais privé d'alcool.

Papa, comme tous les internes, avait un bureau au rez-de-chaussée. Il permettait à Vincent d'y venir pour écrire à son frère Théo.

C'est dans ce cabinet que VAN GOGH rencontra Louis REY (1878-1973), frère cadet de Félix, qui venait faire ses devoirs de classe en sortant du collège qui se trouvait alors rue de la République, donc tout près de l'Hôtel-Dieu (l'ancien collège est devenu aujourd'hui le Museon Arlaten).

Mon père était très gentil avec Vincent. Un jour celui-ci lui dit : "Vous savez docteur... vous avez été très gentil avec moi, très dévoué et vous m'avez très bien soigné. Je vais faire votre portrait et vous l'offrirai".

Alors papa (qui n'avait sans doute jamais vu de tableaux de VAN GOGH) lui répondit : "Si vous voulez, Vincent" mais il le dit sans trop de conviction, simplement par bonté de cœur. Disons, pour ne pas contrarier l'artiste.

VAN GOGH fit le portrait du docteur et le lui offrit. Papa le remercia mais quand il vit son portrait, il le trouva invraisemblable et ridicule. Il porta le tableau chez ses parents (car il n'était pas encore marié et vivait chez ses parents). Ma grand-mère, en le voyant, déclara :

— Pourquoi tu t'es fait faire ce portrait ? Je ne le veux pas dans ma maison.

Mon grand-père lui répondit :

— Écoute, ce portrait c'est quand même le visage de ton fils. On va le mettre au petit mazel que nous avons à la Pouncho⁽²⁾.

Quelques années plus tard mes grands-parents achetèrent une propriété près du champ de courses⁽³⁾. Ils décidèrent alors de louer le petit cabanon de Trinquetaille et pour cela déménagèrent les meubles qui s'y trouvaient y compris le portrait de Félix. Ma grand-mère n'avait pas changé d'avis.

Le tableau, disait-elle, était toujours aussi ridicule. Qu'allait-on en faire ? Dans la maison de famille à la montée du pont de Trinquetaille (6, rue Anatole France), il y avait une terrasse où elle élevait quelques poules et quelques pigeons qu'elle rapportait de la campagne.

Comme il manquait une planche dans le poulailler, elle demanda d'y installer le tableau afin de boucher le trou⁽⁴⁾.

Le temps passa. Papa se maria en 1896 et s'installa à Arles après avoir navigué quatre ans (1890-1894) comme médecin de la marine⁽⁵⁾.

Maman, en bonne jeune mariée, entreprit de nettoyer de fond en comble le cabinet de consultations de papa qui était installé à Arles depuis déjà deux ans. Dans le placard de la salle d'attente, elle trouva des dessins et des tableaux de VAN GOGH. Il avait dû les faire dans le bureau de papa (ou dans la salle commune de l'Hôtel-Dieu) et papa, les ayant recueillis, les avait serrés dans son placard.

Maman, ne sachant qu'en faire, les jeta à la poubelle. Elle se rappelait très bien les avoir jetés⁽⁶⁾.

Papa était aussi médecin des sapeurs-pompiers d'Arles et comme il était gradé, il lui arrivait de remplacer le médecin-major à la caserne Calvin lorsque celui-ci s'absentait.

Un jour de 1901, au mois d'avril, un soldat se présente devant lui. Papa l'examine et lui dit : "Toi, tu n'es pas malade" et il renvoie le jeune homme.

Le lendemain, celui-ci revient. Félix lui dit : "Ne joue pas la comédie. Dis-moi pourquoi tu veux te faire porter malade parce que tu ne l'es pas."⁽⁷⁾

Le soldat répond : "Eh bien, puisque vous êtes compréhensif je vais vous expliquer. Il y a à Marseille une exposition d'Impressionnistes et, comme je suis peintre, j'aimerais aller les voir"⁽⁸⁾.

Papa lui répondit : "Tu es impressionniste, toi ? Eh bien, tu ne le croiras pas, mais j'en ai vu un pas ordinaire. Il s'appelle Vincent VAN GOGH".

Ouvrons une parenthèse à propos de ce soldat (élève caporal) qui faisait son service militaire à Arles au 55^e régiment d'infanterie de ligne.

C'était le peintre Charles CAMOIN, né en 1879 à Marseille, 1 rue du Théâtre Français, presque au coin de la Canebière.

Il a fait son autoportrait en "troupiou" (en "pioupiou" comme l'on disait depuis la guerre de 1870), qui se trouve au Musée Granet d'Aix-en-Provence.

CAMOIN, qui deviendra par la suite le grand ami de CÉZANNE et le "copain" de MARQUET, avait alors 22 ans.

Mais revenons à ce que nous disait Pauline REY à propos de son père.

"Eh bien", dit Félix REY à CAMOIN, ce VAN GOGH que j'ai soigné à l'Hôtel-Dieu, il a fait mon portrait."

— Pas possible ! Que vous seriez gentil si vous vouliez bien me le montrer

— Écoute, je ne sais pas du tout où il est. Je vais demander à ma mère.

Ma grand-mère lui dit qu'il remplaçait une planche du poulailler sur la terrasse⁽⁹⁾.

Papa lui dit : "Ce soldat, qui s'appelle CAMOIN et qui est artiste peintre, voudrait bien le voir". "Alors", répondit grand-mère, "il va falloir le nettoyer car il est très sale."

Donc CAMOIN vint un jour chez nous et il monta avec papa sur la terrasse. Après avoir décloué le tableau, papa le nettoya morceau par morceau et CAMOIN, en admiration devant la toile, tomba à genoux.

Le soldat partit en permission et de Marseille il écrivit à mon père : "Si vous voulez vendre le tableau, dites-moi le prix que vous en demandez."

Comme maman avait besoin d'un lustre pour son salon, elle dit à mon père :

— Tu y tiens toi à ce portrait que CAMOIN trouve si beau ?

Papa répondit que non.

— Alors, vends-le.

Papa écrivit la lettre à CAMOIN puis la montra à ses parents. Il demandait une très petite somme, une somme tellement ridicule que si ça ne vous fait rien, je ne le vous dirai pas.

Mes grands-parents étaient fous de colère.

— Tu ne vas pas vendre une saleté pareille

— Il vaut mieux que tu le lui donnes

— Ça ne se vendra pas

— Si on t'en donne cinq francs ce sera le bout du monde.

Papa ne voulut pas céder et répondit :

— Je ne sais pas ce que ça vaut mais je vais mettre un trois devant.

Il envoya la lettre. Par retour du courrier, il reçut l'argent et envoya le tableau.

Le portrait avait été vendu à un marchand de tableaux marseillais qui était peut-être en relations avec Ambroise VOLLARD⁽¹⁰⁾.

Ancien étudiant en droit, VOLLARD avait abandonné ses études en 1890 pour faire du commerce. Et grâce à son habileté, il fit fortune en s'intéressant aux œuvres de CÉZANNE, de ROUSSEAU, et bien sûr de VAN GOGH.

Trois semaines après, le Docteur DELON de Nîmes, dont le frère était à Paris, écrivit à papa à propos du tableau⁽¹¹⁾.

DELON disait : "Si tu es vendeur de ton portrait, j'ai un acheteur à 25000 francs." Papa lui répondit que le tableau était vendu...

Pour remercier mon père, CAMOIN lui offrit un tableau, "Le port de Cassis".

Les années passèrent. En 1919 ou 1920, Gustave COQUIOT, qui préparait un livre sur VAN GOGH, vint voir papa. Il lui apprit que les Impressionnistes étaient maintenant très connus et que les toiles de VAN GOGH atteignaient des prix fous. Il lui dit que son portrait était passé de galerie en galerie, de critique d'art en critique d'art et qu'il avait été acheté par un collectionneur russe⁽¹²⁾. Le tableau fut exposé deux fois en France, à Bordeaux et à Paris.

Il y eut aussi l'affaire de la pièce de théâtre où l'on parlait du tableau qui avait servi à boucher un trou dans le poulailler. Cette pièce nous ne l'avons pas aimée car elle tourne la famille en dérision.

L'auteur dramatique poussa l'incongruité jusqu'à garder les noms de Félix et d'Angélique, les prénoms de mon père et de ma mère⁽¹³⁾.

Et puis il y a aussi les livres sur VAN GOGH. Tous parlent de mon père. Tous les auteurs – ou presque – disent que Félix REY fut très bon pour Vincent mais il y a un écrivain⁽¹⁴⁾ qui dit que mon père avait plutôt des goûts bourgeois. Il se débarrassa du tableau car il n'avait rien compris. Et papa était très vexé."

Il resterait à faire l'histoire du tableau. Résumons-la.

=>L'interne REY avait 23 ans quand il soigna le peintre hospitalisé du 24 décembre 1888 au 7 janvier 1889.

=>Pour remercier "*le gracieux docteur*", Vincent fit son autoportrait. Le 17 janvier, VAN GOGH écrit à son frère qu'il a terminé le portrait du Docteur REY et qu'il le lui a donné "en souvenir" (lettre 571F).

=>Le portrait a été fait dans le cabinet même du médecin qui se trouvait côté nord de l'Hôtel-Dieu, troisième porte à droite.

Si l'on compare le portrait à des photographies d'époque, on s'aperçoit que Vincent a plutôt "*arrangé*" le médecin. Le Docteur MICHEL insiste longuement sur ce point à la page 165 de son livre.

Mais REY n'admettait pas "*qu'ayant à cette époque la barbe et les cheveux bruns, le peintre lui fit la barbe verte et les cheveux rouges*".

La réaction de la famille fut elle aussi virulente.

Quant à Louis PIÉRARD, il a remarqué fort justement que le docteur a "*un air vaguement asiatique*". Réminiscences d'un Japon que Vincent rêvait de

voir. Disons que la ressemblance entre le tableau et les photos d'époque est assez étonnante (R. PICKVANCE).

Vincent fit aussi envoyer par son frère au docteur une reproduction de "*La Leçon d'anatomie*" de REMBRANDT pour le remercier de ses soins. Gravure qui resta dans son cabinet jusqu'à son départ à la retraite

Le frère cadet de Félix, Louis REY, avait lui aussi dans son cabinet de consultations rue de l'Hôtel de ville, une huile représentant la leçon d'anatomie. Curieux !

Confiés à CAMOIN, le portrait et quelques autres toiles⁽¹⁵⁾ sont mis en dépôt chez MOLINARD.

Quelques semaines plus tard, le marchand signale que, n'ayant pas trouvé acquéreur, il les expédie à VOLLARD, son correspondant à Paris. Sitôt les toiles reçues, le Parisien répond qu'il a un acheteur pour trois cent cinquante francs (150 francs pour le portrait et 200 pour les autres toiles). C'est l'aubaine. REY empoche l'argent.

Le tableau porte le nom de "*Portrait d'homme sur châssis, buste de face légèrement orienté vers la droite, signé en rouge : Vincent, Arles, janvier 1889*". On ne parle plus du tableau jusqu'en 1908.

Il est acheté par la galerie Paul Cassirer de Berlin puis par la galerie Druet de Paris. Druet vend ensuite le portrait cette année-là au collectionneur Stchoukine pour 4600 francs.

Portrait dont on ne découvrit l'identité que seize ans plus tard le 26 septembre 1924.

En effet, un biographe de VAN GOGH, J. B. de la Faille, recherchant l'interne de l'Hôtel-Dieu d'Arles, lui envoie une photographie du portrait : "*Est-ce vous ?*" "*Oui c'est bien moi*" répond REY. Quatre ans plus tard, Félix REY prenait sa retraite.

Il recevra également une photo du portrait envoyé par M. TERNOVETZ, le directeur du Musée d'Art moderne de Moscou, qui l'exposa après sa confiscation par la Révolution d'Octobre. Il est aujourd'hui au Musée Pouchkine.

Dans un de ses meilleurs romans (Les Lions d'Arles), Yvan AUDOUARD, mon ancien professeur d'anglais au collège d'Arles, a très bien résumé en quelques lignes pleines d'humour ce qui s'était passé :

"VAN GOGH, jadis, avait humblement fait présent de ses toiles à quelques uns de ces Béotiens. Ils s'en étaient servis pour boucher les fenestrons de leur garde-robe et avaient failli en mourir de dépit par la suite. Depuis, ils essayent de se rattraper. Ils sont tellement furieux d'avoir raté

VAN GOGH qu'ils achètent n'importe quelle croûte pour le cas où elle vaudrait un jour des fortunes..."

René Garagnon

Nous remercions M. Michel GAY pour l'aide précieuse qu'il nous a apportée concernant la pièce "**Prenez garde à la peinture**".

NOTES :

(1) Et non MOURRARD ou MOURAD comme nous l'avons lu souvent dans des livres consacrés au peintre.

(2) La pointe (de Trinquetaille) entre les deux bras du Rhône.

(3) Il s'agit du Mas Saint-Pierre, route de Port Saint Louis (aujourd'hui Foyer "*Le Mas Saint-Pierre*").

(4) Donc, d'après Pauline MOURARD, le tableau alla d'abord au mazet puis au poulailler de la terrasse. François DURET-ROBERT ne mentionne pas le mazet. D'après lui, le tableau alla illico au grenier puis sur la terrasse. Peut-être, après la visite du peintre CAMOIN, REY eut-il quelques remords. Peut-être, après tout, VAN GOGH avait-il eu du talent ? Peut-être était-ce finalement une erreur de mettre le portrait dans un poulailler ? Il alla le récupérer mais il n'alla pas jusqu'à l'accrocher dans son salon. Il le remit au grenier.

Selon Michel, enfin, le tableau est allé directement à la Pouncho.

(5) Son bateau s'appelait le "*Ferdinand de Lesseps*". (Cf René GARAGNON : "*Félix SERRET, explorateur et journaliste arlésien*", page 11).

(6) Les a-t-elle vraiment jetés ? Ne les a-t-elle pas rapportés à la maison et donnés à son fils ? Ne s'agit-il pas des dessins et toiles vendus par Félix REY au marchand de Marseille avec son portrait ?

(7) DURET-ROBERT donne une autre version des faits. CAMOIN, ayant eu quelques démêlés avec l'un de ses supérieurs à la caserne Calvin, serait venu solliciter l'appui et la protection du Docteur REY.

(8) Le Docteur MICHEL affirme, lui, que CAMOIN voulait une permission pour aller à l'Exposition Universelle de Paris pour retrouver ses amis Marquet et Matisse.

(9) Ce qui sous-entend que REY ne fut pas mis au courant quand le tableau fut installé au poulailler.

(10) Le marchand que CAMOIN connaissait s'appelait M. MOLINARD.

(11) Est-ce le docteur DELON qui examina VAN GOGH quand il fut interné à l'Hôtel-Dieu et dont le rapport se trouve dans le "dossier Van Gogh" ?

(12) Il fut vendu par la galerie DRUET à STCHOUKINE quatre mille six cents francs.

(13) Cette pièce a pour titre "**Prenez garde à la peinture**". Elle fut représentée pour la première fois le 21 février 1932 à Paris au théâtre des Mathurins sous la direction de Jean SARRUS. L'auteur, René FAUCHOIS, né à Rouen en 1882, débuta comme acteur. Puis il porta à la scène des "vies" de personnages illustres (Beethoven, Mozart, Rossini...). Il écrivit aussi des comédies dont "*Quand le Diable y serait*" jouée en 1947 ou "*Boudu sauvé des eaux*" dont RENOIR fit une adaptation cinématographique en 1932 avec Michel SIMON.

"Prenez garde à la peinture" raconte l'histoire d'un médecin, le docteur GADARIN, "*médecin, fort accent méridional, 60 ans*", qui exerce à Liserac non loin d'Avignon. Il s'en veut beaucoup de ne pas savoir ce qu'il a fait des toiles du peintre MAVRIER, reçues à l'époque où ce dernier était encore un parfait inconnu. Heureusement Ursule, la bonne à tout faire, les avait amoureusement gardées. Plusieurs répliques évoquent le drame de VAN GOGH soigné à l'Hôtel-Dieu :

— *Vous me rappelez ce malheureux garçon que j'ai soigné dans le temps. Quand il empoignait ses pinceaux, l'univers semblait lui appartenir. (Acte I)*

— *Heureusement qu'il ne vous a pas communiqué son goût pour la boisson. Car, s'il peignait à tour de bras, il pintait de même, le bougre. (Acte I)*

— *Il y avait une déchirure dans la toile bitumée qui protège le poulailler. Alors, que voulez-vous, j'ai utilisé une des toiles de ce bon MAVRIER. (Acte I)*

— *Plus versé dans l'art d'Esculape que dans celui de Raphaël et de Carolus Duran, je le confesse, le mérite des peintures en question m'a totalement échappé. (Acte II)*

— *Est-ce qu'on pouvait supposer raisonnablement que cet individu hétéroclite (sic) habillé en vagabond, qui sortait par tous les temps, serait jamais pris au sérieux. (Acte II)*

Certes la famille REY est quelque peu tournée en ridicule mais Pauline

MOURARD fait une erreur : le prénom du docteur dans la pièce est Odilon (et non Félix). Quant à Madame Gadarin, elle se prénomme Héloïse (et non pas Angélique). À noter que cette pièce eut deux adaptations au cinéma :

1/ par Henri CHOMETTE (le frère de René CLAIR) d'abord, en 1933. *C'est Aquistapace (acteur méridional qui joua dans "Maurin des Maures" d'André HUGON) qui tient le rôle du docteur. Milly MATHIS (autre actrice provençale, décédée à Salon en 1965) joue l'épouse du médecin.*

2/ une adaptation américaine : "*Christopher Bean*" par Sam WOOD.

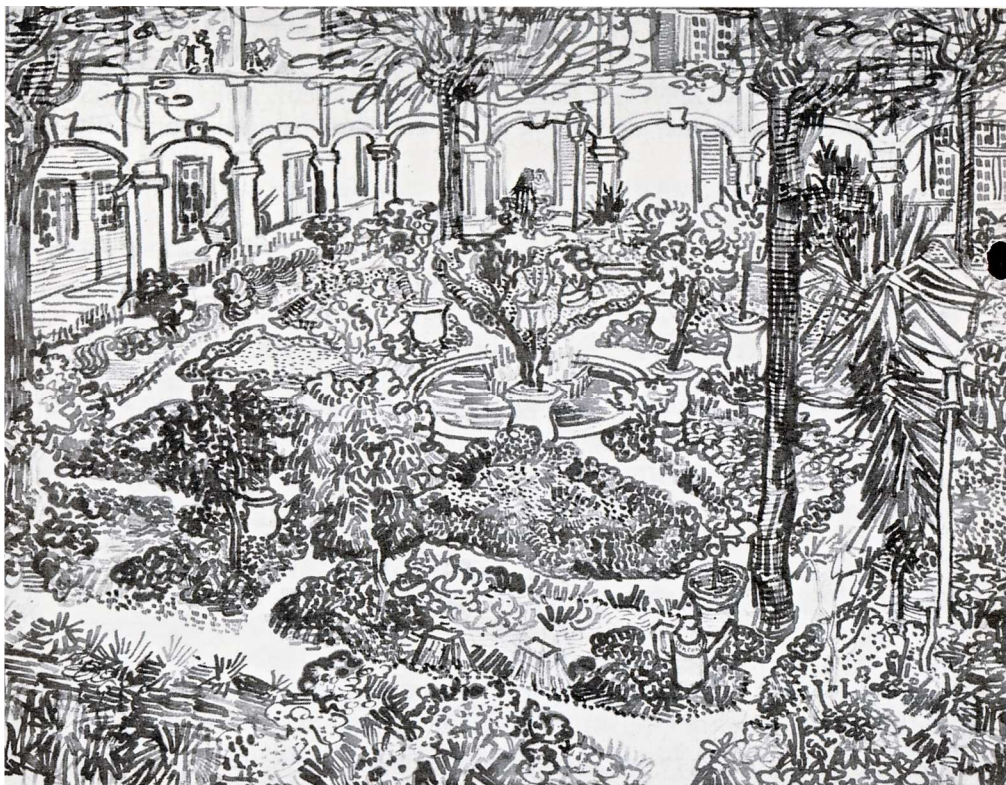
(14) Peut-être une allusion à l'ouvrage de Pierre CABANE "*VAN GOGH*" publié en 1961 lorsqu'il déclara : "*Le Docteur REY, lorsqu'il mourut en 1932, n'avait pas encore renoncé à considérer Vincent comme un "fumiste" dont la réputation n'était due qu'à un engouement passager.*"

Il est exact que REY était un béotien en matière de peinture. Il plaça son argent non pas dans l'acquisition d'œuvres d'art mais en achetant des terres. En 1907, il acquit le Mas du Pont de Rousty (aujourd'hui siège du Parc Naturel Régional de Camargue).

(15) CAMOIN, venu voir le tableau, aurait découvert aussi dans le grenier "*traînant par terre, quelques autres toiles de VAN GOGH*".

BIBLIOGRAPHIE

- AUDOUARD (Y) : *Les Lions d'Arles*, Julliard, 1956.
- CABANE (P) : *VAN GOGH*, 1961.
- DURET-ROBERT (F) : *Le Destin de ses tableaux* in *VAN GOGH*, ouvrage collectif, Collection Genres et Réalités, Hachette, 1968.
- DOITEAU (V) et LEROY (E) : *Van Gogh et le Portrait du Docteur REY*, Aesculape, février et mars 1939.
- GUARRACINO (G) : *La Provence dans la lumière du cinéma*, Éditions Méditerranéennes du Prado, 1961.
- MICHEL (E. B.) : *La Face humaine de Vincent VAN GOGH*, 1999.
- PICKVANCE (R) : *Van Gogh en Arles*, Skira, 1985.
- Van Gogh et Arles : *Exposition du centenaire* (4 février -15 mars 1989).



La Cour de l'hôpital Hôtel-Dieu

Mine de plomb, roseau taillé et encre sur papier filigrané AL BAS, 46,5 x 60 cm
Signé sur l'arrosoir vers la droite en bas : *Vincent*

F1467

Rijksmuseum Vincent Van Gogh, Amsterdam
(Fondation Vincent Van Gogh)

Ouvrage VAN GOGH et ARLES
Exposition du Centenaire p.20 n°5
Ancien Hôpital Van Gogh Arles
4 février - 15 mai 1989

TROIS CENTIÈME ANNIVERSAIRE DU SYMADREM

Louis BOREL, ingénieur en chef honoraire du Génie rural, a fait carrière dans le Pays d'Arles. Membre de l'Académie d'Arles, chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur, il s'est spécialisé dans l'hydraulique régionale.

Il a publié de nombreux écrits et des mémoires sur la Camargue et les plaines du Trébon, de même dans notre bulletin aux n°128 et 132.

Il est toujours une référence incontournable et écoutée de la problématique des eaux du Rhône et de la Durance, compte tenu de la vulnérabilité de notre territoire au fil des siècles et de l'existence de ce verrou arlésien à la libre circulation du fleuve.

L'inondation majeure de 2003 est en grande partie expliquée dans cet article très documenté reprenant l'historique des dommages et surtout des arbitrages séculaires mouvementés entre Arles et Tarascon qui sont juridiquement encore et toujours d'actualité !

Prenons connaissance de ce texte important...

Avant de laisser partir vers sa retraite mon ami Alain ROMAC, je dois tenir un engagement pris envers lui.

C'est celui d'évoquer l'évolution des dispositions que ses prédécesseurs ont prises avec les élus au cours d'une longue histoire, échafaudant des accords souvent remis en question en matière de gestion concertée des crues du Rhône puis les laissant péricliter, reprenant après procès d'autres accords lorsque le danger se manifestait à nouveau, laissant s'éteindre leur vigilance le péril passé, pour parvenir enfin au début du XXI^e siècle à la mise sur pied de cette structure collective qu'est le Syndicat mixte de défense des rives du Rhône et de la mer, le SYMADREM désormais interrégional, auquel nous souhaitons longue vie et efficacité dans l'unité retrouvée.

Les premières traces écrites de conflits puis de tentatives d'accord amont aval sur notre Rhône remontent au XIV^e siècle (1329 et 1351).

Mais c'est ensuite le 2 décembre 1486 qu'au terme d'une transaction entre les communes d'Arles et de Tarascon, il fut décidé "*d'ériger à frais communs au lieu dit Lansac un travers (barrage) pour retenir les eaux découlantes et fluant sur le territoire d'Arles et lieux inférieurs et qu'il serait dressée une martelière au Pont de Lansac pour donner vidange aux dites eaux dans la rivière le Rhône et que le trou appelé de Feriol près de*

St Gabriel demeurerait ouvert pour donner vidange aux dites eaux dans les paluns de Montmajour et lieux inférieurs du dit Arles."

Cette transaction fut cassée le 11 septembre 1492 ; des procédures furent engagées et finalement une expertise ordonnée par arrêt du 17 février 1558.

Les villes de St Rémy, Eyragues, Châteaurenard, Noves, Maillanne, Graveson et autres supérieures furent associées à l'expertise par arrêt du Parlement d'Aix du 8 mars 1558, décision confirmée par arrêt interlocutoire du 28 juin 1560.

Le collège d'experts se composait de Adam de Craponne, écuyer de Salon, plus connu pour être le promoteur du canal d'irrigation dérivé de la Durance qui porte son nom, Pierre Charron d'Aigues-Mortes en Languedoc et Constant Allemand natif de Chartres habitant Avignon.

Le rapporteur Charron rendit son rapport le 28 décembre 1564 (soit quatre ans après avoir été missionné !).

Il concluait au comblement de la roubine passant sous le pont des Trois arcs, près de St Gabriel, au rétablissement du mur du Travers et au rétablissement de la vidange au Rhône par la roubine de Lansac réhabilitée et munie d'une martelière aux frais communs de Tarascon et d'Arles, le trou de Feriol permettant l'écoulement vers les Marais étant maintenu.

En outre, les eaux supérieures et extraordinaires (c'est-à-dire résultant des débordements du Rhône et de la Durance) devaient être vidées aux dépens communs des dites communautés dans le Rhône par la Roubine du Roi près de la porte de la Cavalerie d'Arles.

Un compromis fut passé sur ces bases le 7 juillet 1587 (c'est-à-dire un siècle après le premier accord contesté !) devant une commission d'arbitrage composée de Bertrand de Forbin conseiller du Roy, Jean Isnard écuyer de Salon, Jean de Cassolle écuyer de Beaucaire et Maître Jacques Dupuy notaire royal à Beaucaire.

Les travaux devaient se réaliser avant Pâques 1588 sous peine d'astreinte de 6000 livres, acte passé devant les notaires royaux Louis Dauphin pour Arles et Jacques Hugollin pour Tarascon.

Ce compromis pourtant laborieux resta sans effet jusqu'en 1597 et sa confirmation nécessita la nomination d'un autre collège d'experts, les premiers ayant été empêchés, qui fut confirmé dans sa mission le 26 juin 1601; Agard et Dupuy étant décédés furent remplacés par Jean Eyguesier

écuyer de Confons et Maître Guichard Baudon, Maître des Ouvrages du Roy en la Sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes.

À la suite de quoi le délai de réalisation des travaux fut prorogé à juin 1602 sous la même astreinte de 6000 livres.

Après nouvelle expertise et état des lieux, la sentence du 9 octobre 1601 précisa entre autres choses *"qu'il serait fait à neuf un pont de Trois Arcs avec un autre arc joignant les trois de 12 pans et demi de largeur aux dépens de la ville de Tarascon et la vieille muraille entre St Gabriel et le pont serait continuée pour barrer le trou de Feriol."*

En outre la commune de Tarascon devrait reprofiler la roubine jusqu'à la sortie de son territoire.

Ensuite serait recalibré à frais communs, en associant à l'œuvre les communes de la Vallée des Baux, l'émissaire général de la Vidange jusqu'à l'étang côtier du Galéjon.

À titre de contribution à ces travaux d'assainissement, la commune de Tarascon devait verser à la commune d'Arles une somme de 28.000 livres.

Après ce versement échelonné jusqu'en 1620, la ville de Tarascon pourrait rouvrir la roubine qui passe sous le pont des Trois Arches de Saint Gabriel et démanteler la muraille du Travers.

La commune de Tarascon n'aurait pas à contribuer à l'entretien du canal de la Vidange sur le territoire d'Arles jusqu'au Galéjon.

Il est important de noter qu'il est convenu que :

"Ne pourront être faits par les dits de Tarascon et communes supérieures nouveaux canaux pour tirer l'eau de Durance ou de la Rivière du Rhône et les jeter sur les territoires d'Arles et de Tarascon, ni élargir les canaux."

Il est fait en outre référence au sujet des servitudes à la transaction passée en 1517 entre les communautés d'Arles, Tarascon et St Rémy concernant le trou Sarrazin calibrant les ruissellements du bassin supérieur pouvant être envahi lors de crues de la Durance.

Tarascon recevra donc les eaux des fonds supérieurs sans aggravation.

Il est bien spécifié toutefois :

"Les dites communautés de Tarascon, St Rémy et autres ne seront responsables d'aucuns dommages et intérêts à cause des eaux qui pourront fluer sur le terrain du dit Arles et inférieurs par inondations de la rivière Rhône et Durance."

Nous sommes donc encore loin de dispositions communes à prendre pour cette circonstance à l'occasion de cette transaction du 9 octobre 1619 qui constituera désormais la charte des relations entre Tarascon et Arles pour ce qui concerne l'assainissement de la plaine rhodanienne en régime ordinaire.

Près d'un siècle plus tard, la grande crue du mois de novembre 1705 reposera avec acuité le problème des responsabilités encourues pour les dommages constatés sur le territoire d'Arles, notamment au Trébon du fait de cette crue du Rhône qui causa des brèches dans les digues et l'invasion des eaux depuis la commune de Tarascon.

Une nouvelle fois une procédure fut engagée qui aboutit à la transaction du 2 mars 1707 entre les villes d'Arles et de Tarascon dont la rédaction permet un rappel historique.

=> En effet il semble qu'après la crue de 1705, alors que consuls et syndics de la ville d'Arles prenaient les dispositions utiles pour colmater les brèches causées dans les digues dont ils avaient la responsabilité, leurs collègues Tarasconnais n'agissaient pas aussi diligemment.

=> De ce fait, lors d'une deuxième crue du Rhône se produisant le 2 septembre 1706, une nouvelle invasion des eaux depuis les digues encore non réparées de Tarascon causa à Arles d'importants dégâts du Trébon jusqu'au Plan du Bourg.

=> Ce fut l'occasion de rappeler que dès le XIV^e siècle, en 1329 puis en 1351, des transactions avaient été passées dans le but de préciser les responsabilités en matière d'entretien des digues et de règlement des dommages en cas de défaillance.

=> Syndics des Vidanges et consuls d'Arles assignèrent donc leurs homologues de Tarascon.

La plainte fut contestée par Tarascon, mais le procureur du Roi ordonna à titre conservatoire qu'il soit procédé aux travaux de réparation des digues incriminées.

D'où la contestation des consuls de Tarascon qui argumentent notamment sur le point que *"les accords passés en 1329 et en 1351 n'engageaient que quelques particuliers de Tarascon possédants biens sujets aux levaderies depuis Lansac qui n'avaient pu par conséquent obliger tous les corps des communautés"*.

Les édiles tarasconnais contestent en outre qu'il soit fait référence à la transaction de 1619 pour les raisons déjà évoquées, c'est-à-dire qu'elle ne prenait pas en compte l'écoulement des eaux résultant d'inondations du Rhône et de la Durance.

Ils exposent par ailleurs que le temps leur a manqué pour remédier aux dégâts causés à leurs digues par la crue de 1705 du fait du retour d'évènements analogues en 1706, moins d'un an plus tard, qui avaient d'ailleurs démontré l'insuffisance de hauteur des digues par rapport à la côte atteinte par les eaux lors de cette nouvelle crue.

À leur tour, les Arlésiens contestent en soutenant que les clauses de la transaction de 1619 prévoyaient que l'abattement du Travers (muraille d'interception des écoulements depuis Lansac) n'avait été consenti qu'en considération de ce qu'ils (les Tarasconnais) entretenaient leurs chaussées et que par là, ils étaient à couvert de toute inondation et que réserve expresse avait été faite de ne déroger en rien aux transactions précédentes passées pour le fait des chaussées.

Les consuls d'Arles font également valoir que la diligence nécessaire n'avait pas été apportée aux travaux de réparations à Tarascon puisque durant ce même délai eux, pour Arles, avaient pu procéder aux travaux nécessaires au Trébon.

La situation était donc bloquée et la perspective d'un long et coûteux procès entre les deux communautés se précisait à nouveau.

Ce que voyant, le Comte de Boulbon, Sylves de Raousset, conseiller du Roi en ses conseils et président à mortier au Parlement d'Aix, Louis de Bouchet, seigneur de Faucon, conseiller du Roi et d'autres parlementaires proposèrent aux adversaires leur médiation.

Après diverses assemblées de concertation, les délégués consulaires vinrent donc devant les deux notaires royaux, Jean Vaugier pour Arles et Claude Marin pour Tarascon après délibérations concordantes des corps concernés (Levaderies et Syndicat des Vidanges) des 13 et 20 février 1707.

Nous transcrivons ci-après les principales dispositions qui furent arrêtées d'un commun accord et enregistrées le 2 mars 1707.

"Savoir est qu'à l'avenir les chaussées depuis le Pas de Bouquet, près les limites d'entre les terroirs de Tarascon et de Boulbon, jusques à la porte de la dite ville d'Arles, dite de la Cavalerie, du dit Grand Trébon tant seulement seraient entretenues à l'avenir et à perpétuité à frais communs des dites deux communautés d'Arles et de Tarascon en façon que les réparations qu'il y conviendra faire, soit pour l'entretien ordinaire soit extraordinaire, soit pour réparer les ouvertures ou autres dommages que les eaux de la rivière pourraient y faire, et généralement en quoi que consistent les dites réparations, seront payées dans la suite et à perpétuité par moitié, et a part égale et portion.

Et étant permis lors des hauteurs des eaux de la rivière à l'une des communautés que bon lui semblera, d'envoyer tout le long des dites chaussées, tout autant de personnes qu'elle trouvera à propos pour survenir à icelles, et les frais qu'il conviendra faire pour cela, seront supportés également et par moitié...

Il sera fait chacune année... une visite générale des dites chaussées par deux députés de chacune des dites communautés, les quels désigneront les réparations qu'il conviendra faire qui seront ensuite exposées aux enchères... et la dépense fournie par moitié par chacune des dites communautés sans délai... et le cas arrivant que pendant le cours de l'année il convînt faire d'autres réparations que celles désignées lors de la visite, celle des dites communautés ne pourra le faire qu'après en avoir préalablement donné avis aux S^{rs} Maires Consuls de l'autre communauté... et à faute aux dits S^{rs} Consuls de se porter sur les lieux... sera permis à l'autre communauté de faire faire les dites réparations sur le pied des délivrances qu'elle en passera ensuite des enchères sans qu'on puisse les disputer et étant néanmoins permis aux dites deux communautés de faire faire les dites réparations qui n'excéderont pas 50 livres, même en cas de rupture, celles qu'il faudra faire pour les faire fermer à quelque somme que se puisse monter... Et pour régler toutes celles qui seront faites annuellement, et ce que chacune des dites communautés aura fournie pour l'entretien des dites réparations des dites chaussées, les S^{rs} Consuls s'assembleront chacune année dans le mois de janvier au jour qui sera convenu, alternativement dans chacune des dites villes, commençant par la Ville d'Arles pour faire le dit compte."

Notons maintenant un passage fort intéressant qui montre la récurrence des situations perçues par les responsables des deux rives :

"Et comme l'expérience leur a fait valoir que les chaussées en l'état qu'elles sont à présent ne sont pas assez hautes pour empêcher les inondations, qu'elles le seraient encore moins si elles restaient au dit état, après que les réparations que l'on a commencé de faire à la province du Languedoc, pour les chaussées de Beaucaire et de Fourques seront parachevées, il est convenu que celles de question seront rehaussées à frais communs dans toute leur étendue."

Enfin est abordée l'importante question de la sauvegarde et de la pérennité des ouvrages communs :

"Et finalement chacune des dites communautés soignera de tout son mieux, que les chaussées de la façade de leur terroir ne soient endommagées. À ces fins se pourvoiront contre ceux qui abattront les pierres qui sont et seront mises à travers d'icelles, pour empêcher le passage des carrosses, calèches et charrettes, et généralement contre tous ceux qui les endommagent même pour l'amende de 20 livres, qui a été délibérée dans les dits Conseils Généraux des dites deux communautés, pour chacune fois, lesquelles poursuites se feront à frais communs, et les adjudications qui s'en rapporteront outre la dite amende, seront converties à l'usage commun des réparations."

On voit bien qu'il y avait là les bases d'un accord intercommunal dont il n'est pas excessif de dire qu'il porte en germe l'idée de notre SYMADREM.

Trois siècles se sont écoulés depuis cet engagement vertueux.

J'ai eu l'occasion d'exposer comment, devant les défaillances récurrentes du système, le génie napoléonien avait pu s'exprimer en instituant par les dispositions du décret de prairial An XIII une forte coordination organique autour des actions visant à la maîtrise des eaux en Pays d'Arles.

Cela n'a pas suffi, et nous avons vu comment un préfet du XIX^e siècle, le Comte THIBAUDEAU, mettait en garde les décideurs publics contre les dangers de l'abandon et de la discontinuité dans les actions.

Souhaitons donc que forts de ces nouvelles structures administratives et s'appuyant sur des conseillers éclairés, la puissance publique à tous les niveaux et les élus s'appliquent à parfaire la protection des biens et des personnes par une meilleure maîtrise des eaux pour le plus grand profit de notre belle région.

Louis BOREL

Francis PELLISSIER

Ingénieur général du Génie rural

Louis BOREL, dans son activité au niveau du Génie rural a eu l'occasion de côtoyer de nombreux responsables éminents qui ont été les pionniers d'une hydraulique moderne (hélas, toujours à réévaluer !) et qui sont devenus ses amis au fil du temps !

Après Jacques LABORDE, c'est Francis PELLISSIER un grand serviteur de notre "Arlésie" qui est raconté aujourd'hui.

Une page de plus de tournée pour notre patrimoine territorial qui donne encore beaucoup de fil à retordre aux élus et aux services de l'État !

Lisons attentivement...

La famille du Génie rural d'Arles est à nouveau en deuil à la suite du décès de M. Francis PELLISSIER qui recueille la direction de ce service des mains de son prédécesseur et créateur du poste : Jacques ARRIGHI de CASANOVA.

Je fus son successeur et son ami ; à ce titre, il m'incombait donc d'honorer sa mémoire par mon témoignage.

Je m'acquiesce de ce devoir avec tristesse mais avec l'impression que, sans trahir le devoir de discrétion qu'il s'imposait scrupuleusement, je participe ainsi à perpétuer son souvenir dans le cœur des habitants agriculteurs et ruraux de ce Pays d'Arles qu'il a considéré comme un honneur de servir.

Né à Brignoles en 1922, Francis PELLISSIER termine le cycle de ses études secondaires par son admission à l'Institut national agronomique (l'Agro) puis, à sa sortie, il opte pour l'École nationale du Génie rural de l'avenue du Maine à Paris d'où il sortira diplômé en 1949 pour être affecté dans le département des Vosges.

Il rejoindra la circonscription de Marseille en 1954 où l'ingénieur en chef de l'époque, M. DARGEOU, l'affectera à l'arrondissement d'Arles.

Dès lors, il consacra tous ses efforts au développement des services publics des communes de l'arrondissement : réseaux de distribution d'eau potable, d'assainissement, d'électricité, foyers ruraux ; des équipements coopératifs agricoles (rizeries, coopératives fruitières) et des améliorations

foncières, notamment par l'irrigation et l'assainissement des terres agricoles essentiellement en Camargue et dans la Vallée des Baux.

C'est ce domaine de l'hydraulique agricole, qui est d'ailleurs la caractéristique dominante du champ d'action offert à l'ingénieur du Génie rural dans notre Pays d'Arles, qui le mobilisa le plus intensément et où il œuvra avec le plus d'enthousiasme, de la Corrèze Camargue Major en Camargue jusqu'à l'irrigation de la Haute Crau à Raphèle et du Vigueirat jusqu'aux Marais des Baux.

Il se remémorait encore il y a peu de temps, lors d'une de nos rencontres amicales à Salon chez notre camarade Michel JEAN, ancien directeur de la Société du Canal de Provence, les réunions hautes en couleur des associations camarguaises où les intervenants avaient tendance à jouer Manon des sources !

Mais il était fasciné par la grande aventure de l'hydraulique provençale ; c'est pourquoi, laissant en 1960 l'intérim de ses fonctions à Arles à Antoine AUBERT, il prit les fonctions de chef du Service régional de l'Aménagement des Eaux auprès du préfet de région, avec résidence à Aix-en-Provence.

Entre autres attributions dans cette région PACA, il héritait ainsi de la mission importante du contrôle d'État de la Société du Canal de Provence qui venait de se créer : les investissements atteignaient des montants considérables apportés essentiellement par le Ministère de l'Agriculture.

Il n'abandonnait pas pour autant son Pays d'Arles puisqu'il gérait notamment les conventions agricoles passées par EDF puis par la Compagnie Nationale du Rhône au titre des compensations dues pour les incidences des équipements hydrauliques de la Durance (Mallermort, St Chamas), puis du Rhône (Vallabrègues, Palier d'Arles).

Car, il faut le souligner, c'est à ce moment-là que la Quatrième République agonisante trouva cependant la force de promouvoir une œuvre d'une portée socio-économique considérable pour notre région : l'aménagement concerté agro-industriel de la Durance.

Le législateur observant que les besoins à satisfaire en matière de recours aux ressources hydrauliques de la Durance étaient complémentaires dans le temps en tira les conséquences en termes d'aménagement concerté.

Priorité pouvait être donnée à la production d'énergie hydro-électrique l'hiver au moment où les besoins en irrigation de l'agriculture sont quasi-nuls.

Priorité ensuite pouvait être accordée aux besoins agricoles lors de la sécheresse estivale au moment où la période des congés payés réduit l'activité industrielle.

Programme ambitieux qui nécessita la réalisation du grand barrage de Serre-Ponçon permettant la régulation du débit de la Haute Durance (stockage des eaux des ruissellements pluviaux de l'automne et de la fonte des neiges au printemps, lachures de soutien du débit ensuite lors de la sécheresse estivale au profit des irrigants).

Il convenait parallèlement de créer à côté de notre vénérable et fantasque Durance, gaspilleuse d'énergie, un canal usinier dont les caractéristiques d'écoulement beaucoup plus performantes permettaient, compte tenu de l'économie des pertes de charge, de créer le long de la vallée des marches d'escalier avec l'implantation d'usines hydroélectriques au fil de l'eau.

C'est ce qui fut réalisé dans la décennie 1956-1966.

Mais on comprendra que comme pour toutes les grandes œuvres de progrès, il fallut vaincre les fortes résistances en vertu des habitudes acquises et combattre les vieux préjugés.

À s'en tenir aux limites de notre Pays d'Arles, il fallait démontrer que le projet n'aurait pas pour conséquence de tarir la nappe de Crau si bénéfique et que la modulation saisonnière des débits à prélever ne perturberait pas le fonctionnement de nos vieux canaux au premier plan desquels figurait l'antique Canal de Craponne.

C'est le grand mérite de Francis PELLISSIER d'avoir fait face et payé sans compter de sa personne pour convaincre et rassurer, continuant l'oeuvre entreprise dans ce sens par Arrighi de Casanova.

Ce fut une œuvre de longue haleine qui nous mobilisa, nous ses successeurs, jusque dans les années 1970.

J'eus ainsi l'occasion de collaborer avec ce scrupuleux serviteur de l'État pour promouvoir au titre des actions compensatoires et d'accompagnement des aménagements Rhône-Durance, le Syndicat intercommunal d'assainissement de Tarascon et la réalisation du Canal commun Boisgelin-Craponne, modernisation radicale des conditions d'irrigation

de toute la partie occidentale du département des Bouches-du-Rhône, pendant que la Société du Canal de Provence développait les irrigations de la partie est de ce territoire et étendait ses réseaux de distribution d'eaux à usage urbain industriel et agricole jusque dans le Var.

Nous collaborions donc beaucoup, dans un bon esprit de camaraderie et d'efficacité à tel point que j'avais postulé en 1968 pour être son adjoint. Les révolutions de palais qui accompagnèrent la fameuse réforme Pisani créant les DDA ne permirent pas la réalisation de ce projet !

Lorsque, ses mérites enfin reconnus, Francis PELLISSIER fut nommé Ingénieur général, il conserva un rôle actif dans la gestion de l'hydraulique méditerranéenne.

Puis vint l'heure de la retraite si méritée où il put enfin profiter un peu mieux de cette belle famille avec son épouse Marcelle, qui lui avait donné cinq enfants, dans leur résidence du Tholonet qui inspira si bien Cézanne.

Toujours curieux de l'actualité hydraulique, il suivait notamment les péripéties de l'évolution du biotope de l'Étang de Berre subissant les apports d'eau douce de la Durance modernisée.

Je conserve pieusement le petit pamphlet humoristique qu'il m'adressa à ce sujet concernant les élucubrations d'intervenants plus familiers de la polémique que des lois de l'hydraulique et à la mémoire courte !

Je ne voulais pas le laisser partir sans témoigner de ce que ce grand serviteur de l'État avait fait pour le Pays d'Arles et la Provence.

Je souhaiterais que chaque agriculteur confronté au souci de la perspective de la sécheresse estivale si redoutée se souvienne ainsi de ce qu'il doit à l'action humblement anonyme mais opiniâtre d'un fonctionnaire scrupuleux.

Je voudrais aussi témoigner de ses qualités humaines dont tous ceux qui l'ont fréquenté peuvent témoigner comme moi et dont ses anciens collaborateurs encore parmi nous (Jean-Marie BOUTY, André BROCHUT) gardent le souvenir ému.

Louis BOREL
de l'Académie d'ARLES



ARLES-sur-RHÔNE - Quartier Mouleyrès

Suite à la création des ateliers de construction du PLM (1845) les ouvriers s'installent à proximité de leur lieu de travail, au quartier des Mouleyrès et à la Genouillade.

Photo George, tirée de "*Arles en photos et cartes postales anciennes*"
de René GARAGON et IMPRIMERIE BERTHIER 1975.



ARLES. — Le Couvent de l'Oule.

Couvent dit du Carmel (*collection H. CÉRÉSOLA*)

UNE ENFANCE ARLÉSIENNE AU MOULEYRES

Michèle DEFONTE, à la suite de notre regrettée Marcelle FERRARI, est devenue la secrétaire des AVA depuis deux ans.

Elle abat un travail considérable entourée de notre archiviste Annie TULOUP-SMITH, de Christine BATAILLE, secrétaire adjointe et de Daniel BARRAU pour la logistique secondé efficacement par René BATAILLE.

Arlésienne de sang et de coeur, elle évoque pour nous un passé pas si lointain que cela par les dates mais qui, en fait, semble à mille lieues de la réalité d'aujourd'hui!

Découvrons ce récit pittoresque et nostalgique, témoin aussi de cette belle vie d'Arles.

Je suis née rue Hoche, au quartier des Mouleyrès. J'y ai passé mon enfance et mon adolescence.

Tous les commerces de proximité qui faisaient son charme ont aujourd'hui disparu.

J'aimais particulièrement la mercerie sise place de la Révolution, à côté de la pharmacie Ramon. J'adorais l'odeur qui régnait dans cette petite boutique. On y accédait par trois marches que je descendais en gonflant mes poumons pour bien m'imprégner de cette subtile fragrance que je ne saurais définir.

Et tous ces tiroirs aux petites poignées de cuivre où Mme Fontaine entassait boutons de nacre ou de bois, boutons-pression, boucles de ceinture ; rubans divers qu'elle mesurait à l'aide d'un mètre ruban fixé sur le comptoir ; l'adorable petite échelle de bois ciré pour accéder aux rayons situés au ras du plafond.

Comme la plupart des commerces de l'époque, cette boutique a été remplacée par un logement.

Il en a donc été ainsi du petit Casino, à gauche, au bout de la rue Hoche côté route de Marseille et de la droguerie à droite qui est restée ouverte très longtemps. L'on y trouvait de tout, et là également, que de mélanges subtils : essence de térébenthine, peinture, naphthaline... Quant au Casino, le gérant sortait tous les matins de grands bancs sur lesquels il disposait les cagettes de fruits et légumes et c'était un va-et-vient très joyeux des ménagères du coin venues faire leurs emplettes.

Rue Mireille, il y avait une boucherie : un cabinet médical a pris sa place.

La boulangerie de la même rue (dans le four de laquelle maman portait ses plats de farcis à cuire, en été) a été rasée dernièrement ainsi que la grande quincaillerie qui la jouxtait (Ets Bellot) et un immeuble est actuellement en cours de finition.

Une banque occupe maintenant l'emplacement de la deuxième mercerie du quartier.

Il y avait à côté « *Au bon lait* » et une poissonnerie : envolés également !

J'aimais le nom des rues de mon quartier dédiées à la Révolution (quoique n'étant pas révolutionnaire !) : rue Danton, Mirabeau, du 14 Juillet, des Droits de l'Homme, Rouget de l'Isle, de la Convention.

Et puis, ceux que je trouvais jolis : rue de l'Ancien Moulin à Tabac, Chemin des Jonquets, la Roubine du Roy, l'Enclos Allard (devenu rue Saint-Simon) et que notre maison familiale dominait.

Tout le charme de ce quartier est parti avec la disparition de tous ces petits commerces et la construction d'un immeuble de quatre étages qui occupe en son entier la place de la Révolution et qui a remplacé notre terrain de jeux.

À cette époque, aucune voiture n'était garée dans notre rue, et l'été, en fin d'après-midi, il était fréquent de voir nos voisins installer chaises ou transats pour prendre le frais.

Mes sœurs et moi descendions alors dans l'enclos Allard pour remplir nos seaux et brocs dans le puits situé dans la première maison du lieu.

Certains dimanches d'été, en fin d'après-midi, nous allions nous asseoir sur le muret bordant la route de Marseille, sous les micocouliers (dont nous aimions grignoter les minuscules fruits marron) et maman nous apprenait à reconnaître les départements par le numéro des plaques minéralogiques.

Il y avait moins de véhicules que maintenant mais assez de passage puisque c'était « *la route de Marseille* ».

J'en ai retenus beaucoup grâce à ce petit jeu et suis désolée que l'on songe à supprimer ce numéro sur les plaques dans les mois à venir.

Il y avait aussi, rue Mireille, en allant vers le pont du chemin de fer, un vieux moulin où habitait la famille Bouquet. Je ne l'ai vu que de l'extérieur mais je me demandais comment on pouvait placer des meubles dans une maison ronde... Plus tard, adolescente, j'y ai vu tourner un film sur Van Gogh, avec Kirk Douglas et Anthony Quinn dans les rôles respectifs de Van Gogh et Gauguin.

J'ai su par la suite qu'il s'agissait du moulin de la Mousmé...

Tous mes souvenirs d'enfance affluent lorsque je reviens dans ma maison natale, devenue notre maison de famille ; les jeux dans la cour : l'école, la marchande (ma sœur me fait encore remarquer que j'étais toujours la maîtresse ou la marchande, et elle l'élève ou la cliente), le cirque (j'adorais faire la funambule : je glissais, les bras en balancier, sur... l'ombre du fil d'étendage !), les déguisements avec les vieux vêtements retrouvés dans des malles au grenier.

Nous allions à pied jusqu'à Pont de Crau pour brûler le Caramentran ; les beaux légumes que papa ramenait de son jardin potager situé entre la Genouillade et Pont de Crau, les pâtisseries de maman qui embaumaient la maison de la cave au grenier (riz au lait, beignets de fleurs d'acacia, pâte de coings, biscuits à la crème de lait, confitures de citres, de tomates vertes)...

Et, bien sûr, la fête de Noël où la cheminée de la salle à manger accueillait nos chaussures bien cirées, où nous avions aidé maman à faire la crèche et décorer l'arbre.

Tout commençait par la sainte Barbe où l'on mettait les grains de blé à germer, puis l'installation de la crèche avec son papier kraft que l'on froissait pour faire la grotte et les collines, la farine projetée pour imiter la neige, la petite mare qu'un pont enjambait, faite avec un morceau de miroir.

La pose des santons que l'on sortait délicatement des boîtes où ils avaient dormi pendant onze mois.

Quelle joie de composer cette crèche chaque année ! Chacune décidait de l'emplacement de la mousse, des branches de houx dispersées ça et là, des santons.

Et l'arbre de Noël avec ses petites bougies accrochées avec une pince : je me demande parfois comment on n'a jamais mis le feu...!

Nous continuons à fêter Noël aux Mouleyrès avec nos enfants, petits-enfants, et respectons les menus de maman :

- avec le repas maigre du 24 : carde en anchoïade, gratin d'épinards et de morue, les treize desserts bien entendu,

- et le 25, où nous sommes souvent plus nombreux, le repas est plus riche, mais les treize desserts sont renouvelés et l'effervescence due à l'ouverture des cadeaux est toujours aussi joyeuse.

Nous avons toujours, à ce moment-là, une pensée émue pour nos parents qui nous ont donné malgré certaines périodes difficiles (et dont on se souvient encore plus en ces jours puisque je suis née en 1939 et ma sœur en 1944), une enfance et une adolescence heureuses dans cette belle maison que nous restaurons petit à petit, tout en gardant son âme chaleureuse.

Et le portrait de notre grand-mère maternelle en habit d'arlésienne (que nous n'avons pas connue car décédée très jeune, malheureusement) veille sur cette maison chère à notre cœur.

Michèle PASCAL-DEFONTE

Un patrimoine pour demain : Notre-Dame de la Major et Saint-Julien Saint-Antoine d'Arles

Philippe FERET, Arlésien, auteur d'une maîtrise d'histoire en 1993, professeur, est connu aussi comme le pionnier et le réalisateur de la grande crèche de Noël dans la Major d'Arles.

On peut l'admirer dans son authenticité provençale depuis 1992.

Philippe FERET est un passionné de cette ancienne collégiale, mais aussi de notre église Saint-Julien/Saint-Antoine, sise dans la rue du 4 Septembre, qui a subi bien des vicissitudes au cours des siècles mais dont l'histoire est indissociable de celle de la ville d'Arles !

Cette dernière est de nouveau ouverte fréquemment au public grâce à l'action d'une association de bénévoles qui remettent en honneur à travers elle depuis 2008, la première procession arlésienne tenue chaque année jusqu'au XIX^e siècle, ainsi que, depuis 2007, diverses manifestations comme l'historique et l'importance d'Arles dans l'histoire du chemin de Saint Jacques de Compostelle.

On sait aussi que l'âme de certaines églises se révèle souvent dans la qualité de leur acoustique et de leur buffet d'orgue, ce qui semble bien être le cas pour ces deux lieux sacrés !

Témoins les deux articles consacrés par Philippe FERET dans les BAVA n°91 et 98 à l'histoire des deux ensembles.

Ce jour, il nous entretient plus particulièrement du mobilier d'une grande valeur historique et symbolique : n'ayons pas peur de dire que ce mobilier des deux édifices a été outrageusement pour ne pas dire honteusement négligé depuis plus de trente ans!

Vous allez savoir comment par la lecture de cet article, car il y a un besoin, hors toute connotation religieuse, que cela se sache maintenant pour bénéficier de votre soutien dans l'association qui vient de se créer pour l'avenir proche.

Pourquoi une association pour la valorisation du patrimoine de ces deux églises arlésiennes ?

Le patrimoine d'Arles, capitale spirituelle de la Provence depuis l'époque paléochrétienne, semble bien connu de tous.

Et pourtant, en dehors de sites majeurs comme la primatiale Saint-Trophime ou les Alyscamps, que sait-on réellement d'autres édifices plus ou moins oubliés ou négligés pendant de trop longues années ?

Essayons de faire le point sur deux de ces églises, la collégiale Notre-Dame de la Major et l'église Saint-Julien Saint-Antoine.

Des lieux de mémoire importants mais méconnus
Deux églises bien différentes de prime abord.

Pourtant nous allons essayer de montrer qu'elles participent toutes deux d'une sorte de perte de mémoire enclenchée au sortir du deuxième conflit mondial.

La Major, d'abord.

Perchée au sommet de la colline qui porte la ville, à deux pas de l'amphithéâtre, c'est l'église qui porte peut-être le mieux la mémoire d'Arles ou plutôt du peuple d'Arles, qu'on en juge par les cultes qu'elle abrita : la Vierge Marie bien sûr, mais aussi saint Marc, l'un des patrons d'Arles.

La Major possédait avant la Révolution une parcelle de la mâchoire de l'évangéliste offerte disait-on par la République de Venise.

Les Arlésiens venaient également à la Major pour vénérer saint Martin, le patron des meuniers présents aux Mouleyrès, saint Véran auxquels les bergers de Crau demandaient la protection et bien sûr, aujourd'hui encore saint Georges, le patron des gardians dont la statue équestre est abritée à la Major depuis deux siècles comme signe tangible de la permanence du terroir dans l'âme de la ville.

Avec ses agrandissements successifs, l'édifice actuel garde lui aussi dans ses pierres même le souvenir des différentes strates qui ont construit la ville : bâtie certainement à l'emplacement d'un temple romain, elle garde sa nef du XII^e, ses chapelles et son chœur ajoutés ou rénovés du XIV^e au XVII^e...

Saint-Julien, ou plutôt Saint-Julien Saint-Antoine.

L'édifice de la rue du 4 Septembre est peut-être l'église la plus méconnue des Arlésiens et des visiteurs.

Quasiment oubliée, elle n'était ouverte jusqu'à ces derniers mois que pendant la période calendale pour sa crèche et à l'occasion de rares concerts.

Elle fut rebâtie entre 1648 et 1668 pour servir d'écrin aux reliques de saint Antoine Abbé dit aussi saint Antoine le Grand, considéré comme l'un des pères du monachisme chrétien et invoqué pour soulager le mal des ardents ou feu de saint Antoine.

Il ne s'agit pas de s'attarder ici sur les péripéties qui ont opposé les bénédictins de Montmajour aux Antonins quant à la possession des reliques authentiques.

Toujours est-il que la ville était placée sous la protection de saint Antoine dont la statue trônait comme celle de saint Marc d'ailleurs sur les tours de la Porte de la Cavalerie.

Ainsi, la Major et Saint-Julien Saint-Antoine étaient bien liées dans l'esprit des Arlésiens.

Un dernier point commun enfin : Saint-Julien Saint-Antoine abrita quelques années la confrérie des gardians au sortir de la tourmente révolutionnaire.

Un patrimoine oublié ? Une mémoire perdue ?

Qu'en est-il de la perception de ces deux églises aujourd'hui ?

Revenons sur leur histoire récente.

1944 : Saint-Julien Saint-Antoine est bombardée. Voûtes et clocher effondrés, elle est condamnée à disparaître sans la volonté des Monuments historiques, qui voulaient sauver le magnifique retable heureusement intact, et la volonté farouche du curé, l'abbé Boulat.

1955, les paroisses de la Major et de Saint-Julien Saint-Antoine disparaissent au profit d'une seule paroisse de centre ville. Le déplacement de la population vers les nouveaux quartiers périphériques, la baisse de la pratique religieuse, celle du nombre de prêtres expliquent l'oubli dans lequel ce patrimoine va tomber.

Années 1980 : la Major reste fermée une dizaine d'années pour restauration, elle est ainsi sauvée d'un écroulement certain.

=> **À la Major, justement**, plus aucune trace actuellement des cultes de saint Martin, de saint Véran et l'on a vite fait d'accuser les troubles révolutionnaires !

Or, une grande partie du mobilier est toujours là : statue de saint Véran, de saint Martin, de saint Charles Borromée également car la Major a abrité l'une des toutes premières chapelles dédiées à l'évêque de Milan, proposé comme le modèle du prélat vertueux de la Contre-Réforme.

Quant aux tableaux, voici la liste de ceux qui attendent une restauration depuis la réouverture de l'église en 1988 : la Vierge à l'Enfant de Pierre Ménager (1647), une descente de Croix du XVII^e siècle, la naissance de la Vierge, saint Dominique et le miracle du feu, quatre tableaux sur la vie de saint Antoine de Padoue ou encore saint Charles Borromée en prière.

Il serait bon aussi de savoir ce que sont devenus le Christ en croix de Blaye, imposant tableau encore accroché aux murs de l'église avant les restaurations des années 80, ou bien un tableau représentant des « *saintes* » (la formule bien vague est due pourtant aux Monuments historiques pour lequel un devis a été demandé lors d'une visite de l'inspecteur des monuments historiques en 1989 et qui est introuvable aujourd'hui !

De même, quand prendra-t-on en compte l'un des tableaux les plus remarquables représentant Marie-Madeleine et le Christ ressuscité, œuvre de Philippe Sauvan, célèbre peintre du XVIII^e, natif d'Arles, tableau qui a été emporté pendant les travaux de l'église, que l'on croyait perdu et dont on ne connaît l'existence que grâce au concours de la restauratrice chez qui il a fini par échouer !

Quant à la grille de communion qui séparait la nef et le chœur, bien que contemporaine des boiseries de l'abside (vers 1710), elle fut sciée sans autre forme de procès peu avant la Noël 1992.

=>Et que dire alors de Saint Julien Saint-Antoine ?

L'élan impulsé par l'abbé Boulat est stoppé net au début des années 60.

La liste des tableaux que contenait l'église avant la guerre est stupéfiante : 27 tableaux recensés, un grand orgue en tribune, des fonts baptismaux remarquables... Sait-on que le curé Boulat demanda au milieu des années 50 la restauration de douze tableaux « *abîmés mais non détruits* » ?

Il en reste (et encore si l'on compte les trois tableaux du retable) seulement quatre dans l'église. Où sont passés les autres ?

De même, le curé a envoyé en 1950 les fonts baptismaux à la restauration dans un atelier d'art sacré de Lyon. Aucun suivi depuis la mort du curé et aujourd'hui on a perdu les traces de cet objet insigne !

Le grand orgue n'a jamais été remonté, les tuyaux (près de 900) qui ont été récupérés dans l'ancien instrument avant que le clocher, en s'écroulant, n'emporte la tribune et le buffet, ont été réutilisés dans la construction de l'orgue actuel mis en place en 1964.

Mais en vingt ans, de 1944 à 1964, et par manque de moyens, on n'a pas pu récupérer l'ensemble du matériel qui faisait de cet orgue le plus complet de la ville.

Qu'est devenu l'ancien maître-autel de marbre dont les morceaux épars gisaient dans les chapelles, il y a encore une dizaine d'années ?

Pourquoi deux des cloches de Saint-Julien, longtemps déposées elles aussi dans les chapelles latérales ont-elles été transportées dans les années 90 dans une cour au pied de Saint-Trophime ?

Pourquoi la statue de Saint Louis de Gonzague, l'une de celles qui avaient survécu aux bombardements a-t-elle été enlevée ?

Et le reliquaire de saint Antoine pour lequel cette église a été rebâtie, pourquoi a-t-il été transporté à Saint-Trophime au mépris de 500 ans d'histoire ? Ne faudrait-il pas mettre en sécurité les lieux plutôt que les vider de leur mémoire ?

Notons pour terminer que Saint-Julien Saint-Antoine fut aussi témoin d'une initiative intéressante d'introduire l'art d'aujourd'hui dans l'église quand, en 1958, on demanda au peintre Guy Renne de réaliser le nouveau chemin de Croix.

Cette initiative fut hélas sans lendemain et la plupart des chapelles sont restées vides.

Vers la redécouverte d'une part de l'histoire des Arlésiens.

Le moment est peut-être venu de réhabiliter cette mémoire, ce patrimoine qui, au-delà de l'aspect religieux, doit appartenir à tous les Arlésiens car nous avons aujourd'hui la sensation d'être à une charnière de l'histoire de ces bâtiments :

=> ou bien on sauve ce qui a traversé les fureurs de l'Histoire, de la Révolution aux bombardements de 1944,

=> ou bien on laisse disparaître les traces, encore nombreuses, d'un passé riche, témoin de la vie de la ville et des mentalités de ces habitants.

Leur place n'est pas dans une réserve quelconque ou derrière les vitres d'un musée où elles perdraient leur signification mais dans les édifices qui les ont abritées depuis des siècles.

En disant cela nous pensons bien sûr aux Arlésiens qui souhaiteraient savoir plus de choses sur le passé de leur ville (les quelques 1200 visiteurs qui sont venus dans chacune des deux églises lors des Journées du Patrimoine 2007 nous encouragent à poursuivre) et tous- ceux aussi, connus ou inconnus, qui aimeraient pénétrer dans nos églises.

C'est cette volonté de faire découvrir aux Arlésiens leur histoire et leur patrimoine et de la faire partager aux visiteurs qui a déclenché l'idée de créer une association.

Loin de s'opposer, culture religieuse et étude du patrimoine se complètent et participent de la construction d'une identité locale.

Il est également essentiel de ne pas laisser ces lieux se fermer et se replier sur eux-mêmes mais au contraire d'y associer l'ensemble des acteurs culturels qui le souhaitent afin de faire de ce patrimoine un espace d'ouverture sur le monde d'aujourd'hui.

Philippe Feret

Entre Nous

JOURNÉE PONT des LIONS en mars-avril 2008 ?

Nous avons présenté en 1996 un dossier de mise à l'inventaire auprès de la DRAC, sous la houlette de Odile De PIERREFEU, concernant les abords immédiats du Pont des Lions des deux côtés du Rhône.

Un échange préalable de courrier avait eu lieu entre la municipalité, la Conservation régionale du Patrimoine et la SNCF.

Il fut examiné en... 1999 (!) et remis '*sine die*' en janvier 2000 !

Ce report du dossier présenté devant la COREPHAE nous était notifié à cause de deux problèmes:

- d'une part, les 4 piles et l'ensemble appartiennent à la SNCF à qui on n'avait pas trop demandé son avis, n'étant pas trop décidée non plus pour se dessaisir de son foncier sans compensation;

- d'autre part, l'objection qui nous avait été faite, malgré le dossier explicatif et fourni, complété gracieusement par les services fonciers de la Direction régionale de la SNCF que nous remercions encore ici, était le fait que l'on n'avait jamais pu mettre une étiquette sur le nom du sculpteur des lions ARLES-LUNEL.

On avait des doutes, concernant l'intervention d'un Arlésien pour cette réalisation monumentale qui ne pouvait passer inaperçue : les noms de Honorat TRICHAUD ou Marius DIEUDONNE étaient dans la balance, mais aucune trace dans les archives que nous avons parcourues à l'époque (1997) avec Jean SERVONAT qui a travaillé sur les réalisations du PLM et les gares de Camargue.

Et pourtant, grâce à l'obligeance de Patrick HAUTBOUT, responsable des Services techniques de la ville, nous étions montés aussi dans la nacelle côté Arles pour examiner de près les deux lions à la recherche d'une signature non retrouvée !

Le mystère était toujours là même si on se doutait qu'il faille se tourner vers les archives du Ministère des Transports à Paris...Mais en a-t-on toujours le temps avec d'autres problèmes patrimoniaux, qui se sont révélés importants sur Arles depuis lors, remplissant notre activité bénévole !

En 1998, patatras, le chef du lion le plus au sud du côté de Trinquetaille tombe à l'eau (heureusement par bas étiage), ce qui permet de récupérer les morceaux de la tête transportés au Musée départemental de l'Arles antique où ils se trouvent toujours dans le même état !

Nous avons pensé à l'époque initier un chantier école de restauration, aidé par des entreprises locales pour effectuer les travaux de consolidation et de remise en place des pièces déplacées des deux côtés du Rhône, malgré le poids et les volumes à manipuler !

Il n'y avait pas seulement cela, mais encore le ragrément général de la pierre des socles et la réalisation de l'accès en sécurité aux plates-formes, et aussi l'aménagement des abords de façon raisonnée et raisonnable avec une propreté à mettre en place, vu le point de vue touristique de premier ordre proposé aux visiteurs et aux Arlésiens !

De même la mise en lumière des deux côtés la nuit, selon les offres soumissionnées !

Un dossier pas si évident à gérer pour lequel nous avons déjà ces quelques idées et dont nous espérons sa présentation dans le cadre de la réglementation PLU qui se met en place et où nous comptons siéger bientôt (voir article ci-dessous).

Et puis, la chance et surtout la persévérance d'un de nos adhérents travaillant à ces mêmes services, M. Michael NAVARRO qui, par internet, s'est intéressé à la statuaire animale et publique. Il a trouvé le travail de M. COCHAIN qui avait consulté pour sa thèse le dictionnaire des Sculpteurs de l'école Française par Stanislas LAMI et les archives de la Bibliothèque FORNEY à Paris.

Il a enfin découvert nos lions d'Arles bien dessinés et répertoriés, et le nom qui nous manquait, à savoir Pierre-Louis ROUILLARD (1820-1881) dont l'œuvre générale en France et à l'étranger a fait l'objet de cette thèse soutenue par M. Bernard-Yves COCHAIN, historien de Montpellier que j'ai pu contacter rapidement.

Il est d'accord pour venir à Arles donner une conférence en salle d'honneur l'après midi du jour de l'inauguration, qui aura eu lieu le matin, des travaux de réhabilitation des quatre piliers !

La municipalité est fortement partie prenante afin de restituer à l'identique la tête explosée du lion et pour resserrer entre autres les différentes pièces sur les deux rives avant qu'il ne soit trop tard !

Elle vient de débloquer pour le montage financier du dossier, une enveloppe de 64000 euros !

Les AVA en sont comblés et récusent par avance toute récupération qu'on pourrait leur opposer ou d'arrière-pensées en rapport avec la période électorale qui s'ouvre !

C'est ARLES, un de ses monuments devenu insigne et symbolique, qui est valorisée dans cette action qui aurait dû être réalisée avant, bien sûr, mais fallait-il en avoir tous les éléments.

Attendons maintenant le déroulement de la mise en place de ceci; nous nous rapprochons régulièrement de la Municipalité pour pouvoir fixer, dès que possible, le jour précis de l'inauguration afin de préparer de notre côté l'animation et le 'timing' où les Arlésiens et autres amoureux de la ville et de notre PLM seront cordialement invités.

H.C.

THÉÂTRE ANTIQUE : en avant la musique !

Allegro : l'été vient de se terminer ; la saison estivale a vu se poursuivre la réhabilitation de la Tour de Roland et du pourtour côté sud du Théâtre antique avoisinant.

Les travaux ont été effectués sous la surveillance et la direction des archéologues de l'association bien connue maintenant pour son sérieux et sa compétence : le CERAPHIN.

Cette tour, vu son volume intérieur et son architecture de défense ne peut être visitée ; le couvert est bien étanche et des goutottes en zinc ont été judicieusement placées au niveau de la galerie supérieure pour une bonne mise hors d'eau durable.

Du côté nord, on s'est affairé, après un nettoyage humanisé (!) de la frise extérieure, à faire l'ouverture principale côté ouest, respectant la pierre romaine et médiévale intimement liées.

Cela donnera accès aux pièces réservées à la billetterie et aux objets exposés pour la compréhension de l'histoire de notre Théâtre antique. On aura l'occasion de vous en reparler.

Ceci est loin d'être terminé car il faut bien avoir en tête qu'il faut placer de façon utilitaire, facile d'accès, ne déflorant pas le lieu historique classé et conforme aux normes de sécurité toute la tuyauterie électrique et hydraulique pour le service efficace du Théâtre c'est un vrai problème !

Allegro ma non troppo : la scène a été démontée dès septembre et l'on peut voir les dessous du théâtre comme il était il y a plus de 80 ans. Un nettoyage précautionneux vient d'être entrepris qui va être couplé à des fouilles en particulier du côté nord au niveau de l'ancien système de pompage des eaux qui recèle environ un mètre de hauteur de déblais sur une surface de 12 m² environ avant d'atteindre le rocher excavé.

On aimerait bien y trouver un morceau des bras de la Vénus d'Arles... on peut toujours rêver !

On peut voir déjà quelques bases de colonnes et des pierres en grand appareil protégées car enfouies et que l'on devine placées directement sur le roc. Certaines de ces pierres sont taillées à l'intérieur sans aucun signe ou marque quelconque au premier examen. À noter par endroit, en particulier face aux deux premières colonnes tronquées, des taches importantes noirâtres et indélébiles ayant imbibé la pierre, dues très certainement aux véris hydrauliques installés au 20^e siècle.

C'est l'INRAP d'Aix-en-Provence, sous la direction de M. REYNAUD, archéologue, qui va faire ce relevé au laser dit xérothermique, de tout ce qui pourrait être trouvé.

On voit bien le dénivelé par rapport à la scène antique à rattraper, environ un mètre, qui montre encore mieux le niveau de l'ellipse du proscenium polychrome déjà mis en valeur. En avant de celui-ci, on trouve la gorge nord-sud du rideau de scène antique d'une trentaine de mètres de longueur avec les mortaises des éléments en bois tous les trois mètres les soutenant sur deux mètres de haut, la seule à peu près bien conservée dans les théâtres antiques du monde romain.

En avant encore de cette dernière, une autre rigole large et peu profonde recouverte à certains endroits de blocs de pierre calcaire plats et rectangulaires servait de réceptacle des eaux dévalant de la scène donc indépendante de la canalisation semi-circulaire elliptique au ras des premiers gradins recueillant l'eau du théâtre.

Toute cette partie dégagée actuellement ne pourra être visitée directement à cause d'une insuffisance de hauteur de passage et à cause d'une sécurité non absolument garantie, mais pourra être commentée par le fait que la scène coulissant sur des rails, ne touchant pas le bâti ancien, sera déplacée latéralement sur la gauche, à la demande durant l'intersaison.

Le même institut (INRAP) intervient au niveau du corps du théâtre, dans la partie est du Théâtre Antique jouxtant le jardin d'été au niveau des alvéoles qui vont être aménagés

- les alvéoles n° 23 et 24 consacrés aux sanitaires séparés hommes et femmes présentent au niveau de la structure les restes d'un habitat primitif du V^e siècle avant Jésus-Christ, certainement le même que celui retrouvé au niveau des fouilles du parking des Lices (que nous avait présenté Alain GENOT, archéologue du MDA, il y a environ deux ans). Les remblais, certainement mis en place pour l'aménagement de sols en terre battue, ont fourni un mobilier très important, dont des céramiques attiques à figures noires et rouges finement décorées, datant du 5^e et 4^e siècle avant J.-C. Des canalisations d'arrivée d'eau, d'électricité et de départ des eaux usées, seront judicieusement placées à des endroits déjà fouillés.

- l'alvéole n° 22 sera consacrée à une buvette équipée ; il a la particularité que l'on y retrouve le sol d'origine du théâtre antique conservé en plus des restes de l'habitat primitif.

- enfin, un passage au niveau de l'alvéole n° 21, le long des grilles, limité par le mur nord-est de la première maison de la rue de la Dominante qui sera aménagé avec conservation du mûrier platane. Cela permettra d'ouvrir le pourtour du rez-de-chaussée du théâtre, au niveau actuel, à la bonne et sécuritaire circulation des spectateurs.

Dans cet alvéole, on a trouvé un énorme dépotoir contenant des centaines de fragments de céramique datés du milieu du 5^e siècle

après J.-C., ce qui confirme une fois de plus que tous les monuments et espaces publics de la ville (Cirque, Amphithéâtre, Forum et Théâtre) sont réoccupés par des habitats tardifs à partir du V^e siècle après J.-C. Tout le mobilier en cours d'étude nous donnera plus de précisions dans le courant de l'année 2008.

Piano et... bémol à la clé : la parcimonie des moyens engagés compte tenu des délais impartis de fouilles qui ne font pas l'affaire de la société AREA !

- Le problème des remblais qu'il faut extraire précautionneusement à la pelle et non à l'engin motorisé que l'on voit sur le chantier, télescopant les couches archéologiques et historiques.

Ces mêmes remblais qu'il faut analyser et donc manipuler deux fois !

- Pas d'aérateur fiable sur le chantier pour éviter d'aspirer les poussières !

Trois personnes dont deux faisant un trajet de plus de 100 km par jour aller/retour pour effectuer ces fouilles qui sont, par définition, lentes !

Aucune date déterminée de fin de fouilles à notre requête, concernant la scène et ses alvéoles n'a pu nous être fournie, faisant craindre un arrêt prématuré du chantier et un recouvrement par l'habituelle chape de béton (côté est) qui arrêterait définitivement les recherches... réservées aux générations futures comme on a l'habitude de l'entendre dire par les responsables : consternant !

Incroyable de ne pas cibler au moins une partie de ce chantier pour le faire à fond pour ne pas avoir à y revenir, ce qui nous donnerait de façon argumentée un état des lieux précis qui serait très utile aux chercheurs !

H.C. et Jean PITON

AGRÉMENT COMMUNAL pour la PROTECTION de L'ENVIRONNEMENT

Ce titre anodin, qui semble n'intéresser les AVA en aucune façon à priori, recouvre en fait deux réalités à exposer succinctement et à développer pour la compréhension de cette démarche initiée par les AVA.

Protection de l'environnement : ce terme recoupe et inclut la nouvelle législation PLU qui se met en place pour succéder au fameux et défunt POS !

La Commission adéquate qui va se réunir régulièrement à Arles lorsqu'elle sera nommée verra passer tous les dossiers d'Urbanisme qui touchent de près ou de loin le Secteur Sauvégardé entre autres ceux proposés par les entreprises, administrations, particuliers dans le cadre défini du PLU (avec le côté esthétique des projets présentés) et ceux concernant les monuments classés ou à l'inventaire sur lesquels il y a une intervention.

Agrément communal : il est vrai que le maire d'Arles a du donner par deux fois et par écrit son aval à M. le sous-préfet d'abord (en mai 2007), puis à M. le préfet de la région PACA en novembre 2007 pour que soit accepté l'agrément officiel et communal de pouvoir siéger dans cette commission qui sera désignée.

Voici ce qu'a répondu notre maire pour la deuxième fois à M. le préfet de la région PACA qui l'a saisi à propos de notre demande de mai, ce 27/11/2007

"L'Association des Amis du Vieil Arles travaille depuis des années avec les services de la ville sur les projets concernant le développement et l'aménagement du territoire d'une manière générale et plus spécifiquement sur les questions touchant le Patrimoine.

Les projets d'aménagement qui sont sensibles, lui sont soumis soit directement soit dans le cadre de la commission extra municipale d'urbanisme. Les projets de restauration des monuments sont présentés aux Amis du vieil Arles pour recueillir leur point de vue sur les choix et les orientations qui sont prises en partenariat avec l'architecte en chef des MH et la Conservation régionale des MH.

Les Amis du Vieil Arles assurent par ailleurs une veille des opérations qui ont lieu dans le secteur auvegardé.

Leur action auprès du préfet, en 1998, avait lancé la modification du PSMV d'Arles avec la création de la commission locale du secteur sauvegardé dont l'association était membre.

D'une manière générale, les Amis du Vieil Arles œuvrent pour l'amélioration du cadre de vie de notre commune et se préoccupent de la protection de son patrimoine urbain et paysager.

En raison de tous ses engagements évoqués ci-dessus en faveur du patrimoine de la ville, l'association les Amis du Vieil Arles me semble tout à fait remplir les conditions pour faire l'objet d'un agrément communal pour la protection de son environnement

Espérant avoir répondu etc."

Quelques commentaires : Il est bien naturel que notre premier magistrat donne son aval pour que nous soyons agréés pour une structure qui aura son siège à Arles et qui va se réunir souvent, vu le nombre importants de dossiers d'urbanisme et patrimoniaux qui sont initiés dans l'année (rénovations, modifications, transformations, mises en enduits diverses, créations), qu'ils soient extérieurs ou intérieurs lorsqu'ils intéressent le PSMV actuel et à venir.

Nous le remercions bien vivement de l'appréciation qu'il porte sur notre association, n'oubliant pas de rappeler notre action auprès du préfet, en 1998, ce qui avait permis de lancer la modification du PSMV d'Arles avec la création de la commission locale du secteur sauvegardé dont l'association était membre mais qui avait été reportée à cause du terme "*modification*" que nous aurions du employer au lieu de "*révision*" non agréée et qui requiert légalement une autre procédure !

Cette modification est en cours sous la responsabilité de M. l'architecte des Bâtiments de France auquel nous allons demander un rendez-vous pour faire le point de celle ci dont nous vous avons expliqué dans Entre Nous du BAVA « *Collection Histoire d'Arles n°10 de décembre 2005* », la marche à suivre.

Cette lettre, de même, présente de façon concrète ce que nous faisons conformément à nos statuts et ce qui doit être dans la pratique quotidienne sans oublier la partie patrimoniale paysagère ou industrielle indissociable du patrimoine monumental.

Nous voudrions cependant rappeler, sans polémique et de façon sereine en cette période sensible, que depuis trois ans environ les dossiers à examiner ne nous ont été soumis qu'exceptionnellement par le Service du Patrimoine ou bien dans l'urgence, ce qui ne me permet pas quelquefois de se libérer !

On ne les découvre dans la ville, la plupart du temps, qu'au fur et à mesure de la réalisation (si encore elle est visible de l'extérieur dans le cadre du PSMV...) ou dans le Bulletin municipal avec les sommes provisionnées pour les travaux qui sont prêts à être démarrés après les appels d'offres réglementaires qui ne nous sont jamais communiqués !

Si les travaux du TA nous sont soumis directement (petit bras !), les projets de restauration du cloître, de la continuité de ceux de l'amphithéâtre, de la restauration de l'Hôtel de Donine, rue Diderot, du nettoyage des remparts, et d'autres dans le cadre du secteur sauvegardé etc. nous ont été occultés purement et simplement !

Il est difficile et gênant, même, pour les AVA de prendre contact et de quémander des rendez-vous réitérés pour des renseignements ou pour des dossiers qui nous paraissent sensibles ?

Ces dossiers évoluent quelquefois au jour le jour et on évite de devenir pesants sur ces mêmes services qui ont du travail autre et qui vont nous trouver pénibles de façon certaine à la fin !

Et comment faire autrement si nous voulons remplir notre mission de veille des opérations ?

Nous ne doutons pas du sérieux des examens des dossiers, des contraintes et des observations émises par les Services des Bâtiments de France ou du Patrimoine qui doivent faire respecter les procédures réglementaires !

Mais nous aimerions être tenus au courant pour y apporter notre touche d'Arlésiens qui vivons la ville, diminuer notre méfiance viscérale (vu les antécédents) auprès des architectes ou autres concepteurs et entrer mieux en contact avec les entreprises qui soumissionnent et comprendre leurs problèmes de terrain et ne pas chaque fois être en quête ou en demande !

Et ainsi nous éviter de critiquer dans le vide ou de se faire renvoyer dans les cordes au motif légitime que nous n'avons pas toutes les données en notre possession par cette mise à l'écart notable jusqu'à maintenant !

C'est pourquoi, les AVA ont fait les démarches nécessaires, dans le cadre du décret paru en septembre 2006 sur la demande d'agrément communal pour la protection de l'environnement pour les associations montrant patte blanche, pour être membre de cette Commission communale officielle et agréée par les services de l'État, où tous les projets en principe doivent y passer par cette commission et nous être présentés.

Dans les conditions prescrites par les articles R.141-9 et R 141-10 du code de l'Environnement, nous voulons prendre connaissance des avis ou des refus motivés pour chaque projet, ce qui nous aiderait à mieux comprendre et à appréhender notre patrimoine. C'est ce que nous sommes en droit (avec le PLU) d'attendre maintenant !

Cet avis favorable de notre maire, demandé par le préfet, plus de six mois après le dépôt initial de notre demande... avec un dossier en sept exemplaires de onze fichiers de documents concernant la vie de notre association s'est accompagnée d'une demande complémentaire !

C'est celle du préfet qui a demandé à M. le Procureur de la République de Tarascon de me convoquer au poste de police d'Arles pour répondre à une enquête diligentée à mon égard en particulier si je suis encarté politiquement, si j'ai une bonne moralité et quels sont les buts et les raisons avouées que poursuivent les AVA sous ma présidence à propos de cette demande !

J'y ai déferé sereinement et répondu conformément à nos statuts et maintenant il s'agit d'attendre... toutes les formalités étant remplies et le parcours du combattant terminé (!), avec un espoir... mesuré car M. le préfet de la région PACA, le 16 novembre 2007, dans sa lettre adressée aux AVA ajoute :

"Je ne manquerai pas de vous notifier ma décision dans un délai de six mois à compter de la date de réception de votre dossier (le 27 septembre 2007 NDLR) ; faute de réponse, l'agrément est réputé refusé conformément à l'article R 141-15 du code précité (de l'Environnement)" !

En clair et à peu de choses près, nous devrions être en mesure lors de notre assemblée générale du samedi 15 mars 2008 de vous en dire plus !

Pas de nouvelles voudra dire cette fois-ci mauvaise nouvelle pour les AVA sans que nous puissions avoir droit au dossier ou justifier notre désir de servir au mieux notre petite patrie ! N'est ce pas formidable comme conclusion provisoire !!!

Alors attendons et pourquoi pas prendre les paris ?

H.C.

SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEIL ARLES

Fondée en 1903 - Reconstituée en 1971

Présidents d'honneur :

FRÉDÉRIC MISTRAL
PIERRE FASSIN
ÉMILE FASSIN
ANDRÉ VAILHEN-REMACLE
RENÉ VENTURE

Aniens présidents :

AUGUSTE VERAN 1901-1903
AUGUSTE LIEUTAUD 1903-1923
JEAN LANDRIOT 1971-1974
RENÉ VENTURE 1974-1987
THÉRÈSE GUIRAUD 1987-1990

COMITÉ DE PARRAINAGE

Edmonde CHARLES-ROUX Yvan CHRIST
Jean-Paul CLEBERT - Pierre DOUTRELEAU -
Maurice DRUON - René GARAGNON -
Christian LACROIX - Jean-Marie MAGNAN - Claude MAURON -
Odyle RIO - Robert SABATIER - Constant VAUTRAVERS.

MEMBRES DU COMITÉ DE PARRAINAGE

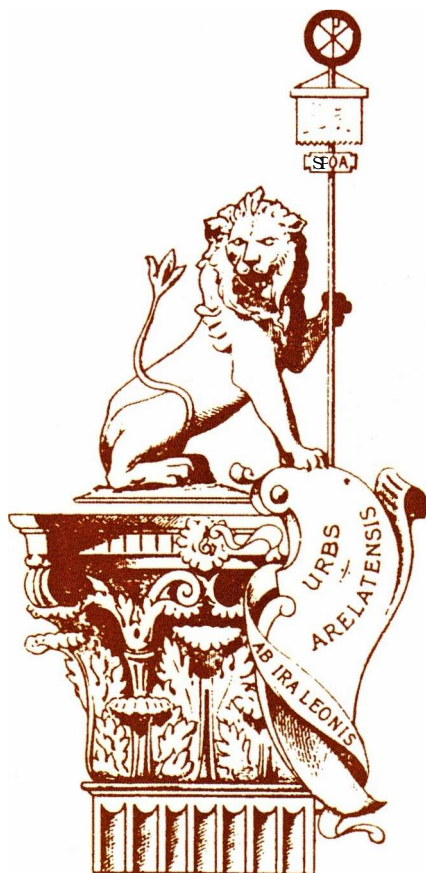
AUJOURD'HUI DISPARUS

Henri AUBANEL Yvan AUDOUARD- Elisabeth BARBIER -
Louis BAYLE - Gaston BONHEUR - Henri BOSCO -
Hedwige BOUTIERE - Marcel CARRIERES - André CASTELOT-
Duc de CASTRIES - Jean-Pierre CHABROL André CHAMSON -
Alice CLUCHIER - Jean DESCHAMPS - Georges DUBY Lawrence DURRELL
Pierre EMMANUEL - Henri-Paul EYDOUX - Louis FERAUD -
Irene FOUASSIER - Charles GALTIER - René JOUVEAU
Halldor LAXNESS - Duc de LEVIS-MIREPOIX - Marie MAURON -
Jean MISTLER - Maurice PEZET - Charles ROSTAING - Michel DROIT
Louis LEPRINCE-RINGUET Pierre SEGHERS.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : Henri CERESOLA
Vice-Présidents : Jean TERRUS, Rémi VENTURE
Secrétaire : Michèle DEFONTE
Trésorier : Albert BROCHUT
Archiviste : Annie TULOUP

A. ARNOULT, M. AUDEMA, M. BAUDAT, J. CASTANET, R. CHALAYE ,
M. FERRARI(P. MAXENCE, A. MICHEL, P. MILHAU J. PITON,
F. PONSDESSERRE, D. RAINAUD, F. ROUX.



Dépot légal 1^{er} trimestre 2008
Directeur de la publication : H. CÉRÉSOLA
ISSN 0988 - 9531

Création Impression
Berthier Imprimeur Arles